

**MARCHES DE LA CREATION EDGAR QUINET
AUTORISATIONS 2026 – ABONNES ET VOLANTS**

Pour le renouvellement annuel des cartes d'exposant abonné et volant, **nous vous demandons de nous fournir les documents suivants :**

- Copie de la carte actuelle de commerçants du marché
- Une copie de votre pièce d'identité (CNI ou titre de séjour en cours de validité)
- Une photo d'identité
- Vos coordonnées complètes : adresse, numéro de téléphone, adresse courriel
- Une copie de votre assurance responsabilité civile et professionnelle pour l'année à venir
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Engagement sur l'honneur, manuscrit et daté de ne vendre que des originaux issus de sa production artistiques personnelle
- Pour les artistes : Siret et copie de l'attestation d'affiliation à l'URSAFF Limousin artistes et auteurs de moins de trois mois
- Pour les artisans d'art : n° de SIRET et copie de l'attestation d'inscription à la chambre des métiers et de l'artisanat de moins de 3 mois.
- Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule (pour la carte de stationnement sur le marché)

Envoyer votre dossier par lettre RAR au plus tard le 15 décembre 2025 à :

EGS – Service renouvellement de cartes – Paris Marchés Création
33 ter Lécuyer
93400 SAINT-OUEN

Les demandes de renouvellement sont soumises au respect des règles concernant l'assiduité sur les marchés et au bon paiement des droits de place.

Pour toute information complémentaire, consultez le **Régisseur Placier** ou **EGS** au **01 40 11 20 40**.

RAPPEL : L'autorisation que vous sollicitez est valable pour l'année à venir, vous vous engagez pour toute l'année 2026.

Nous comptons sur votre collaboration.

NB : Les cartes seront à récupérer directement sur le marché auprès du Régisseur-placier, aucun envoi postal ne sera fait.